



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

INSPÉ Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz

Master MEEF 1^{er} degré – Année universitaire 2023-2024

**SI 8.4 dans le domaine Arts
Composante Education musicale et composante Arts plastiques**

En arts, chaque étudiant choisit une des deux composantes arts plastiques ou éducation musicale pour l'évaluation.

Cadrage de la SI 8.4 (Arts plastiques ou Education musicale).

Analyse d'un document didactique

Chaque étudiant choisira un dossier dans le corpus proposé par les formateurs du ME 822 arts

Tâche à réaliser : analyser le document didactique du dossier choisi :

1. Explicitez et rendez compte de votre compréhension du support pédagogique proposé.
2. Liez les objectifs proposés dans le document pédagogique à des axes précis du programme.
3. Analysez la pertinence des objectifs et des activités proposés au regard des éléments précédents.
4. Complétez et/ou adaptez ces propositions pédagogiques. Par exemple, vous pourrez :
 - évoquer d'autres objectifs d'apprentissage possibles.
 - proposer d'autres œuvres susceptibles de compléter le document pédagogique initial.

A déposer sur arche et à envoyer à votre formateur pour le jeudi 23 mai date limite.

Le document à rendre doit comporter 3 à 4 pages hors annexes éventuelles. Papier et format : Papier blanc A 4, marges, 2,5 cm. Police de caractère Times 12 ; Interligne 1,5 Texte justifié. Maîtrise de la langue française et respect des normes de citation APA